



# Procès-verbal du Conseil municipal

<b>Assemblée réunie</b>	<b>Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages</b>
<b>Date réunion</b>	<b>11 juillet 2024</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>5 juillet 2024</b>
<b>Organisée par</b>	<b>Le Maire</b>
	<b>PARAVY Jean-Claude</b>
	<b>REVEL Daniel</b>
	<b>PUGNOT Bertrand</b>
	<b>PICARD Marie-France</b>
	<b>DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre</b>
	<b>MESTRALLET Nadège</b>
<b>Participants</b>	<b>BUHAGIAR Annie</b>
	<b>COUTURIER Annick</b>
	<b>DELABEYE Thierry</b>
	<b>FRIOT Pierre-Yves</b>
	<b>GROS Gilbert</b>
	<b>GUICHERD Nicolas</b>
	<b>JARRET Benoît</b>
	<b>MARECHAL Céline</b>
	<b>PITAVAL Cyril</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>COUDURIER Françoise, pouvoir à PICARD Marie-France</b>
	<b>LABBAY Catherine, pouvoir à DELABEYE</b>
	<b>CORDIER Alain</b>
	<b>KIJEK Muriel</b>
<b>Absents/excusés</b>	<b>KREBS Jean-Marie</b>
	<b>MOREL-BIRON Odile</b>
	<b>ROUX Floriane</b>
<b>Diffusion</b>	<b>Le conseil municipal, le site internet de la commune</b>
<b>Prochaine réunion</b>	<b>Le 12 septembre 2024</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>Daniel REVEL</b>

Rédactrice (auxiliaire) :	Emilie NATON
---------------------------	--------------

## Table des matières

<b>Ordre du jour .....</b>	<b>3</b>
<b>AVANT LES POINTS SOUMIS A DELIBERATION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION .....</b>	<b>8</b>
1.2 Approbation du compte-rendu du 22 mai 2024 (L. 2121-15 du CGCT).....	8
1.2 Démission d'un adjoint.....	8
1.3 Subventions aux associations .....	8
1.4 Tarifs cantine 2024/2025 .....	10
1.5 Refacturations des coûts relatifs à la classe ULIS et aux gymnases.....	11
1.5.1 Classe ULIS.....	11
1.5.2 Gymnases .....	12
1.6 Décision modificative n°2 .....	13
1.7 Chantiers jeunes .....	14
1.8 Convention radio-musée Galletti.....	15
1.9 Régularisation foncière Grésin .....	16
1.10 Montant de la redevance panneau publicitaire – Société Book'Ain.....	16
<b>2. POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION.....</b>	<b>17</b>
2.2 Evolution du projet gendarmerie .....	17
2.3 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du Conseil municipal :.....	18
2.4 Compte rendu des commissions communales.....	19
2.4.1 Affaires scolaires ( <i>Marie-France PICARD</i> ).....	19
2.4.2 Travaux et Prévention des Risques ( <i>Jean-Pierre DREVET</i> ) .....	19
2.4.3 Vie associative et Culture ( <i>Jean-Marie KREBS</i> ).....	20
2.4.4 Affaires Sociales ( <i>Françoise COUDURIER</i> ) .....	20
2.4.5 Environnement, développement durable ( <i>Bertrand PUGNOT</i> ).....	20
2.4.6 Petite Ville de Demain ( <i>Nadège MESTRALLET</i> ).....	20
2.5 Compte rendu des réunions intercommunales.....	20
2.6 Dossiers des Communes déléguées .....	21
2.6.1 Commune déléguée de Saint Maurice de Rotherens.....	21
2.6.2 Commune déléguée de Grésin .....	21
2.7 Questions diverses.....	21

## Ordre du jour

### Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 22 mai 2024 (L. 2121-15 du CGCT)
- Subventions aux associations
- Tarifs cantine 2024/2025
- Refacturations ULIS, gymnases
- Décision modificative n°2
- Chantiers jeunes
- Convention radio-musée Galletti
- Régularisation foncière Grésin
- Tarifs Book'Ain

### Points à aborder :

- Evolution du projet gendarmerie
- Sens de circulation
- Marché 2026-2027 fourniture d'électricité
- Préparation des 13 et 14 juillet 2024
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des réunions intercommunales
- Dossiers des Communes déléguées
- Questions diverses

## AVANT LES POINTS SOUMIS A DELIBERATION

En ouverture de séance, s'agissant d'un sujet très attendu, le maire propose aux conseillers présents de débiter la séance par la discussion sur le sens de circulation dans le centre-bourg.

Il rappelle en effet l'historique des démarches ayant conduit à modifier le sens de circulation des véhicules dans le centre de la commune de Saint-Genix-les-Villages :

- Un premier atelier de concertation, accompagné par le cabinet ARTER a eu lieu le 19 avril 2022 en Mairie de St Genix, associant le public à la réflexion sur l'apaisement des mobilités en centre-bourg. En ont été tirées des conclusions tendant à organiser un grand sens giratoire dans la commune, permettant de mettre la rue des Juifs en sens uniques. Les deux sens de circulation ont alors été étudiés.
- Le 9 février 2024 un nouvel atelier public, avec l'accompagnement du SMAPS et de l'agence EcoMobilité a permis de créer 6 groupes de travail d'habitants de la commune qui ont travaillé sur le sens des véhicules, la mise en place de zone de rencontre et zone 30 et les aménagements à prévoir pour les mobilités actives (aussi dites mobilités douces) dans le secteur du collège. 5 tables sur 6 concluaient dans le même sens.
- Suite à ces ateliers, la commission travaux a finalisé un plan de circulation dans le centre-bourg reprenant les propositions majoritairement exprimées.
- Des réunions associant le représentant de la Région en matière de transport scolaire et les interlocuteurs de la Communauté de communes Val Guiers en lien avec le département ont permis de confirmer les contraintes respectives, de présenter ce nouveau plan et de confirmer sa conformité pour le transport scolaire.
- Ce plan a été présenté en Assemblée Générale de l'Association des commerçants, qui en contestait alors principalement le calendrier, proposant un report à l'automne.

- Les autres signaux étant au vert, l'arrêté municipal temporaire n°2024-1-314 a été pris le 13 juin 2024, portant modification du plan de mobilité et du sens de circulation dans le centre-bourg, avec, notamment, la mise en sens unique de la Rue des Juifs en sens entrant depuis la Rue des Ecoles et la mise en sens unique de la Place de l'Eglise et de la Rue du Centre, cette fois pour permettre la sortie des véhicules en direction de la Place du Pont et de la Rue du Faubourg et.

#### **Arrivée en cours de séance de Mme BUHAGIAR Annie**

Après une semaine de prise des habitudes nécessaires, ce sens de circulation s'est révélé fonctionnel. Il a emporté l'adhésion d'une partie des habitants, notamment des secteurs de la Rue des Juifs et de La Forêt, mais également de la Place des Tilleuls, ainsi que des transporteurs.

Mais il a aussi généré des oppositions, notamment dans le Centre. Certains habitants l'ont manifesté, mais surtout l'Union des commerçants et artisans a fait part d'une baisse de la fréquentation des commerces de la Place de l'Eglise notamment, avec pertes de chiffre d'affaires avancées entre 20 et 30%.

Ces derniers ont donc lancé une pétition, et fait savoir à la mairie qu'ils souhaitaient qu'une autre solution soit retenue.

M. FRIOT fait remarquer qu'il est difficile d'obtenir des chiffres probants sur une baisse de chiffre d'affaires sur moins d'un mois, et demande si des données chiffrées concrètes ont été communiquées.

Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de données chiffrées communiquées, mais qu'une pétition a été diffusée assez largement notamment sur internet.

Il explique que les commerçants ont été reçus en groupe par le Maire et les adjoints présents, afin de présenter leur contre-proposition et d'échanger avec les élus sur les contraintes qui s'imposent à la mairie, à savoir notamment :

- le maintien du refus de la Région en charge du transport scolaire de déposer les collégiens à gauche de la Route du Stade (côté stabilisé) ;
- En conséquence, l'inutilité d'envisager un aménagement type quais de déchargement ou mise en place de grillage pour organiser une dépose côté gauche de la voie, d'autant que cette hypothèse ne règle pas le problème de la traversée de la route au croisement de la Route du Stade et de la Rue du Collège, et qu'un tel aménagement ne serait pas cofinancé ;
- Le maintien du refus de la Région de faire passer les bus par la route de la Plaine, car le rallongement kilométrique entraîne des frais supplémentaires auxquels la région se refuse.
- L'impossibilité de mettre en place des feux de circulation à l'entrée de la Rue des Juifs côté Rue des Ecoles ou Rue du Faubourg secteur Place du Pont, car cela générerait du stockage de véhicules sur la RD1516 ce qui n'est pas envisageable s'agissant d'une route à grand passage, avec des contraintes de sécurité forte, notamment sur la Place Jean-Moulin où les véhicules en provenance de Champagneux n'ont aucune visibilité à la sortie du virage en cas de file d'attente.

Les réponses basées sur ces contraintes ne satisfaisaient pas la délégation mais les échanges ont permis d'imaginer une solution intermédiaire « en 8 » : maintien du sens proposé pour la boucle Collège-Stade, mais inversion de la boucle Rue du Centre-Place de l'Eglise-Rue des Juifs.

Un calendrier d'élaboration de cette solution a été retenu, qui a été appliqué : réunion avec le service de transport scolaire et la Région pour tester la faisabilité, examen collectif en municipalité pour préciser le projet, test de passage d'un car selon le futur itinéraire et enfin le présent conseil municipal.

La proposition d'une phase deux de la période de test telle que présentée ci-après semble jouable : elle respecte les deux objectifs majeurs de la commune : mettre fin au double sens de circulation de la rue des Juifs et sécurisation de la boucle de desserte du collège et du gymnase avec descente à droite des passagers qui n'ont pas à retraverser la route.



M. DREVET-SANTIQUÉ explique qu'il y aura une grosse opération de marquage à faire, en incluant des stationnements vélos et piétons. Il estime que la difficulté arrivera le jour où les bus circuleront effectivement et la circulation sera moins fluide. Il estime qu'on risque de retrouver des camions de plus de 3.5 tonnes dans le centre.

Le Maire rappelle que les véhicules de plus de 3.5 tonnes sont interdits (sauf livraison) dans le centre-bourg et que ces passages n'ont pas lieu d'être. Il explique que l'idée est de tester ce système tant qu'il n'y a pas de cars, puis de poursuivre le test avec les bus scolaires lors de la reprise des cours à la rentrée. Le bilan sera ainsi tiré au bout de quelques semaines d'essai avec les bus.

M. GROS fait remarquer que les véhicules qui viennent de Yenne devront faire tout le tour pour accéder au centre-bourg.

Le Maire confirme et fait remarquer que c'est l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui, pour les véhicules qui arrivent d'Aoste. Mais il insiste sur le fait que les commerçants estiment indispensable de faire entrer les véhicules par la Rue du Centre pour accéder au centre-bourg. Il remarque qu'aujourd'hui la voiture est toujours reine et que les habitudes piétonnes sont encore peu développées.

Mme PICARD émet quand même une réserve sur le haut de la Rue du 8 Mai 1945 qui serait à double sens car deux véhicules ne se croisent pas.

Le Maire répond qu'effectivement les avis sont très partagés sur la rue du 8 Mai 1945, et précise que dans la nouvelle configuration cette rue supportera moins de trafic et qu'il n'est pas illogique d'avoir une réflexion sur le sujet.

M. JARRET demande confirmation que la Rue des Jardins est sans issue.

Le Maire répond qu'aujourd'hui la sortie de la Rue des Jardins est très dangereuse et que l'idée est de la mettre en cul de sac voie piétonne ou riverains.

M. DREVET-SANTIQUÉ rappelle qu'il y a beaucoup de personnes âgées qui y passent et rencontrent des difficultés pour s'y déplacer en raison de la présence des véhicules et de l'étroitesse de la Rue.

M. REVEL demande si la Rue des Eglises ne devrait pas être mise en sens entrant depuis la Rue des Ecoles, trouvant la sortie dangereuse, et estimant qu'il serait plus facile pour les personnes arrivant depuis Champagneux.

M. PUGNOT estime que cela permet de délester l'autre sortie de la Rue des Juifs.

Le Maire rappelle qu'en attendant les travaux importants attendus sur la Rue des Ecoles un miroir sera mis en place à la sortie de la Rue de l'Eglise vers la Rue des Ecoles, sachant qu'il a été demandé par les pompiers.

M. FRIOT fait remarquer que le point d'attention va donc être le stationnement sauvage sur la Place de l'Eglise.

M. JARRET estime qu'on ne peut pas rester comme ça, il trouve qu'il y a un problème sur la place de l'Eglise.

Le Maire dit que le problème soulevé c'est la baisse de fréquentation avancée par les commerçants.

M. JARRET estime qu'il y a des jours où il y a de nombreuses places vides sur la Place de l'Eglise.

M. DREVET-SANTIQUÉ dit que lui, lorsqu'il passe, il a toujours vu des véhicules et s'étonne que certains disent que la place est vide car lorsqu'il y passe il y a toujours du monde.

Mme MARECHAL fait remarquer que d'avoir des places vides devant les commerces est souhaitable pour permettre justement aux clients d'aller dans les commerces plus facilement.

M. JARRET est d'accord tant qu'il ne manque pas trop de véhicules stationnés.

Mme COUTURIER demande confirmation qu'il s'agirait bien d'un nouveau test, ce que le Maire lui confirme.

M. FRIOT demande si cela a été validé par les commerçants pour ne pas avoir une nouvelle contestation sous peu.

M. DREVET-SANTIQUÉ lui explique que lorsque l'Union des commerçants et artisans a été reçue, c'est la solution qu'ils plébiscitaient car ils souhaitent le plus de monde possible en centre-bourg.

M. FRIOT dit que le nouveau sens proposé est fonctionnel, répond aux contraintes.

Le Maire souhaite reprendre les points les plus discutés :

- Sur la Rue de l'Eglise : M. PUGNOT estime que le double sens de la Rue de l'Eglise est intéressant et déleste la Rue des Juifs ; M. REVEL estime qu'un miroir n'est pas la solution. M. DREVET-SANTIQUÉ n'y est pas favorable mais propose aussi de mettre des dispositifs lumineux quand les pompiers sortent en intervention ;
- Sur la Rue du 8 Mai 1945 : M. FRIOT estime que le flux sera réduit dans cette zone là ; M. DREVET-SANTIQUÉ estime possible de le mettre juste dans le sens entrant, les habitants pourront se garer place des Tilleuls et aller dans le centre à pied. Mme MARECHAL estime qu'il faut la laisser à double sens, M. GROS également.

Le Maire propose de retenir le schéma tel que présenté, sans les variantes évoquées en séance, en se gardant une marge d'ajustement lors du bilan de cette phase de test si nécessaire.

M. FRIOT demande à quelle date il entrera en vigueur. Le Maire répond que ce sera dès lundi, car les élus trouvaient déjà que d'attendre le 15/07 était trop long et qu'il s'agit donc d'un effort fait par la commune. Mme MARECHAL fait remarquer que la première fois, il y avait eu plus de temps pour communiquer en amont.

M. FRIOT demande s'il faut une nouvelle réunion publique de consultation des habitants et si un nouvel arrêté peut être pris directement. Le Maire lui confirme et rappelle qu'une réunion bilan est prévue en septembre.

En conclusion, le maire consulte le Conseil sur cette proposition de phase 2. Mise aux voix, le Conseil municipal donne son aval à l'unanimité.

## 1. POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### **1.2 Approbation du compte-rendu du 22 mai 2024 (L. 2121-15 du CGCT)**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2024 a été diffusé en amont aux membres du Conseil municipal. Aucune remarque n'a été formulée en retour. Il est proposé au Conseil de l'arrêter et de l'approuver.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : UNANIMITE (17)*

### **1.2 Démission d'un adjoint**

Avant de passer aux points de l'ordre du jour, le Maire annonce au Conseil municipal que M. Jean-Marie KREBS, adjoint au Maire, a décidé de démissionner de ses mandats d'adjoint comme de Conseiller municipal. Il donne lecture de la lettre adressée au Préfet en ce sens. Il explique que pour l'instant la démission n'est pas effective car il n'y a pas encore eu de retour du Préfet, et déplore cette démission après 10 ans de collaboration.

### **1.3 Subventions aux associations**

Il présente ensuite, en l'absence de M. KREBS, les travaux de la Commission Vie Associative et Culturelle qui s'est réunie comme chaque année pour examiner les demandes de subventions reçues. Elle a élaboré une proposition qui est soumise au Conseil.

Le maire présente cette proposition, les montants étant largement en reconduction des montants passés.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2024</b>
Amicale personnel communal	500
Association des Donneurs de Sang	400
Synfonia	1200
Amicale Boule Saint Genix/Aoste	450
Ski-Club Saint Genix d'Aoste	1600
Association des enseignants de l'école élémentaire publique	600
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	600
Sou des Ecoles Publiques	700
Club du 3ème Age "La Porte de Savoie"	250
Tennis de Table St Genix-Domessin	400
Vallée du Guiers FOOT-BALL	1200
Association St Genix Hand Ball	1200
Association sportive du collège La Forêt	524 (131 x 4)
CDPC cinéma	15000
Association St Genix badminton	600
Confrérie du gâteau	200
Savoie de femmes	200
RESA	100
Art et Danse Aoste	300
Energ'ym	250
Alchimie	150
Physic form	200
FNACA	200
Les Balles jaunes (tennis)	200
Pi Soleil	250
Musée Galetti	300
Comité des fêtes St Genix	300
Amis des terrasses	300
Comité des fêtes Grésin	200
Association commerçants et artisans	800
<b>TOTAL</b>	<b>29174 €</b>

Dans la mesure où le budget prévu pour les associations n'est pas saturé, il est proposé d'ajouter également des subventions exceptionnelles pour :

- **Nuits d'été : 500€ (2 x 250€)**
- **La Truite de château de Mandrin : 150€**

<b>Total général :</b>	<b>29824 €</b>
------------------------	----------------

Le Conseil doit donc délibérer pour valider ces montants ; Pour rappel, les crédits affectés sont déjà inscrits au budget (montant total maximum prévu : 35 500€), intégrant en outre la subvention qui avait été accordée à un jeune sportif de haut niveau.

*Délibération :*

*Contre : 0*

Abstention : 0

Pour : UNANIMITE (17)

#### 1.4 Tarifs cantine 2024/2025

Madame l'adjointe aux affaires scolaires rappelle la délibération n°2023-06-37 en date du 15 juin 2023 ayant fixé les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

- Quotients familiaux inférieurs à 799 : Tarif secteur scolaire et classes ULIS : 5.05 € / Tarif extérieurs : 7,55 €
- Quotients familiaux compris entre 800 et 1199 : Tarif secteur scolaire et classes ULIS : 5,50 € / Tarif extérieurs : 8.00 €
- Quotient familiaux supérieurs à 1200 : Tarif secteur scolaire et classes ULIS : 6.00 € / Tarif extérieurs : 8,45 €
- Tarif PAI : passage de 53 euros à l'année à 1,20 € par repas.

Elle explique qu'il convient aujourd'hui, comme chaque année, de voter les tarifs de la cantine pour la rentrée prochaine, à savoir la rentrée 2024-2025. La Commission scolaire en a débattu et propose les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs secteur scolaire et classes ULIS	Tarif extérieur
QF < 799	5,40€	8,00€
800 < QF > 1199	5,90€	8,50€
QF > 1200	6,50€	8,90€
PAI	1,40€	

Elle précise que cette année, à nouveau, la commune est contrainte d'augmenter le prix facturé aux parents, en raison de l'augmentation du coût des repas proposés par la cuisine centrale et des évolutions de la masse salariale. La commune a déjà un reste à charge sur le service cantine de plusieurs dizaines de milliers d'euros et ne peut pas se permettre de ne pas répercuter l'augmentation des coûts des repas. Cela explique l'augmentation qui est proposée **cette année encore**.

L'adjointe aux affaires scolaires explique qu'il y a eu une grosse réflexion au sein de la commission vis-à-vis de la cuisine centrale, explique que certaines collectivités arrêtent de prendre à la cuisine centrale à partir de la rentrée.

M. GROS dit que c'est plus loin pour aller chercher les repas.

Mme MARECHAL explique que la qualité de repas sera bien meilleure car le service n'est pas satisfaisant actuellement.

M. GROS demande quel est le prix du repas chez le traiteur.

Mme PICARD explique que le traiteur est à 3.80€ contre 4.50€ actuellement via la cuisine centrale. Elle ajoute en outre que cette année, comme il y a deux ans, la commune n'a pas pu prendre le pique-nique des scolaires à la cuisine centrale car le repas proposé ne répondait pas aux attentes de la commission, à savoir l'éducation au « mieux manger » y compris en pique-nique scolaire.

Le Maire rappelle que les tarifs de cantine ne couvrent pas l'ensemble des frais qu'on y met.

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas une augmentation qu'a cause de l'augmentation du repas fourni par la cuisine centrale du CIAS. Mme PICARD répond que cette année il n'y a que pour cette raison que les repas augmentent. Le Maire précise qu'un audit est en cours au sein du CIAS sur la cuisine centrale, pour tendre à des améliorations en apportant un œil extérieur au fonctionnement.

Mme MESTRALLET estime qu'il faudrait aussi que le CIAS écoute les communes qui sont clientes à la cuisine centrale, qui font remonter des difficultés et qu'il serait bien de les prendre en compte, au-delà d'un audit.

Il convient donc de délibérer pour :

- Adopter les tarifs susmentionnés ;
- Prendre acte du décret n° 2017-509 du 7 avril 2022 établissant le seuil minimal de perception à 15.00 € et décider d'effectuer le report des sommes dues jusqu'à concurrence du seuil minimal.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : UNANIMITE (17)*

Mme MARECHAL rappelle qu'en commission il avait été évoqué le souhait qu'un courrier soit adressé aux parents pour expliquer la raison de l'augmentation. M. FRIOT juge que ce serait important. Le Maire dit que c'est possible à la rentrée.

### **1.5 Refacturations des coûts relatifs à la classe ULIS et aux gymnases**

Comme chaque année il convient de délibérer pour fixer les tarifs de refacturation des coûts de fonctionnement de la classe ULIS aux communes de résidence d'enfants en bénéficiant, et des gymnases aux communes de l'ancien syndicat du gymnase qui ont aujourd'hui des élèves scolarisés au collège, qui bénéficient de l'usage des locaux chaque semaine.

#### **1.5.1 Classe ULIS**

Le Maire rappelle que l'école élémentaire des Couleurs du Guiers comporte une classe « Unité localisée pour l'inclusion scolaire » (ULIS), qui permet à des élèves en situation de difficulté scolaire voire de handicap de bénéficier d'une classe spécifique dont l'organisation pédagogique est adaptée spécifiquement à leurs besoins : ils y reçoivent des enseignements adaptés et ont un projet personnalisé de scolarisation tout en ayant des temps de partage avec les classes classiques de l'école.

Par définition, elle reçoit donc des élèves de différentes communes alentours, car c'est l'Education nationale qui affecte directement les enfants dans cette classe, en fonction des dossiers constitués par leurs parents ou responsables légaux.

Il rappelle en outre que depuis de nombreuses années, une convention de participation est conclue entre la commune et les communes ou syndicats scolaires dans lesquels les élèves seraient scolarisés s'ils étaient en situation normale.

Pour cela, est calculé chaque année le coût moyen d'un élève scolarisé à l'école élémentaire, à partir des constatations du compte administratif, afin que ce montant puisse être refacturé aux communes de résidence des enfants concernés. Cette refacturation ne concerne que les coûts de fonctionnement affectés à l'école, ainsi que la rémunération des deux intervenants sport et art que la commune emploie et de la quote-part des coûts des personnels communaux.

Cette année, les frais de fonctionnement augmentent nettement, principalement en raison de la très forte augmentation des coûts de l'énergie. Le montant des factures de gaz payées est 40% plus élevé que l'année précédente. A noter que l'électricité facturée ne subit pas cette année la même hausse, en raison du changement de fournisseur et du décalage des facturations. Les autres augmentations concernent les places et entrées (piscines, spectacles...), ainsi que les diverses maintenances (copieurs, chaudière...), les communications, etc.

Ainsi, le coût total moyen d'un élève pour 2024 s'établit à 595,75€. Pour mémoire, le montant refacturé l'année dernière était de 526,40€.

Il convient donc de délibérer pour :

- FIXER le montant des frais de fonctionnement de la classe ULIS à 595,75 € par élève, pour l'année scolaire 2023-2024, à refacturer aux communes d'origine.
- VALIDER le principe de la facturation de 50% de ce montant à chacune des communes de résidence de l'enfant lorsque ses parents ou responsables légaux en ont la garde alternée et ne résident pas dans la même commune.
- VALIDER le projet de convention à soumettre aux communes d'où sont issus les élèves fréquentant cette classe.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : UNANIMITE (17)*

#### 1.5.2 Gymnases

En ce qui concerne les gymnases qui sont utilisés par le collège, là aussi il convient de refacturer en partie les coûts de fonctionnement aux communes qui étaient membre de l'ancien Syndicat Intercommunal du Collège. En effet, ces dernières participent chaque année scolaire aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint-Genix-les-Villages, en fonction du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire et scolarisés au sein du collège « *La Forêt* ».

Le coût par élève est calculé en tenant compte notamment des frais de chauffage, d'électricité, d'entretien et d'assurance ainsi que du temps d'utilisation du gymnase pour les activités scolaires et dans ce temps dédié aux scolaires, du temps affecté à l'usage du seul collège.

Le Maire précise que cette année, la répartition prend en compte 535 élèves, dont 132 de Saint Genix les Villages, soit 31 élèves de moins que l'année précédente au total. Les coûts constatés au compte administratif ont sensiblement augmenté, l'ensemble des installations étant concernées en année pleine. Les principaux postes d'augmentation concernent le prix du gaz, du nettoyage soustraites et de l'assurance.

Ces évolutions expliquent que le coût par élève ressort à 88,77 €, contre 57,94 € l'année précédente. En revanche, il n'y a plus désormais de portage d'une refacturation pour Aoste.

La refacturation concerne donc 403 élèves et représente un total de recettes prévisibles s'élevant à 36.181,34 € (pour un total des dépenses frais de fonctionnement relatifs au gymnase évalué à 47 497,11€.

Il convient donc de délibérer pour :

- VALIDER le projet de convention de participation aux frais de fonctionnement des gymnases ;
- AUTORISER le Maire à signer la convention à intervenir avec chacune des communes concernées ;
- VALIDER le montant à refacturer par élève à 88.77€.

*Délibération :*

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : UNANIMITE (17)

### **1.6 Décision modificative n°2**

Le Maire rappelle que lors du vote du budget, plusieurs opérations devaient être abondées à l'occasion de décisions modificatives, notamment au fil des attributions de subventions ou notifications de dotations diverses qui étaient en attente.

Il explique que de nouvelles recettes peuvent être inscrites au budget, en fonctionnement d'abord :

- 103 359.00 € au titre de la Taxe Additionnelle sur les Droits d'Enregistrement (TADE) soit 63 359.00 € de plus que la somme prévue au BP 2024 ;
- 54 280.00 € de produits de la vente de bois (parcelle 9) ;

D'autres recettes concernent l'investissement, à savoir :

- 1 775.00 € de subvention de l'Agence de l'Eau pour les acquisitions de zones humides à Truisson, en lien avec le CEN (sans opération) ;
- 90 000.00 € de subvention de l'État (DETR 2024) pour la rénovation énergétique de la mairie (opération 61) ;
- 9 000.00 € de subvention du Département (FDEC 2024) pour les travaux de voirie au chemin du Cellier (opération 21) ;
- 11 300.00 € de subvention du SDES pour la rénovation de l'éclairage public 2023 (opération 75) ;
- 48 312.00 € de subvention LEADER pour la création d'espaces partagés et développement des modes actifs en centre-bourg (opération 1014 – signalétique lieux de rencontre)

M. le Maire propose quelques nouvelles dépenses indispensables, l'abondement de certains comptes et l'engagement de projets mis en attente au moment du vote du BP 2024, à savoir :

- Installation de nouveaux volets pour le musée de Saint-Maurice-de-Rotherens, montant à prévoir : 3.000,00€ (opération 101 – Bâtiments STM)
- Acquisition d'un nouveau fourneau pour la salle polyvalente de Saint-Maurice-de-Rotherens : 4 000.00 € (opération 3000 – Matériel STM)
- Installation d'une caméra de vidéoprotection pour la route de la Glière située dans le secteur salle des fêtes et camping, non prévue dans le marché initial : 4 200.00 € (opération 1006 – vidéosurveillance)
- 1 500.00 € afin d'abonder le compte 2111 sur lequel sont notamment imputés les frais de notaires non inclus dans une opération ;
- 5 000 € pour lancer la création du nouveau site internet de la commune (sans opération)
- 91 000.00 € pour lancer l'opération 1014 - signalétique lieux de rencontre
- Le reliquat des recettes soit 169 326.00 € est imputé sur l'opération 1012 – Cantine école maternelle, et vient en diminution de la somme à emprunter.

Mme MARECHAL demande s'il s'agit bien d'une nouvelle caméra qui s'ajoutent aux autres du secteurs. Le Maire confirme.

Il convient donc de délibérer pour adopter la décision modificative du budget n°2 telle que présentée.

M. REVEL demande où en est le financement de la cantine maternelle. Le Maire explique que seule la notification pour la rénovation énergétique de la Mairie est arrivée, ce qui a fait craindre un refus de

subvention. Il explique qu'il y avait deux projets prioritaires défendus en COPIL Petite Ville de Demain, mais que l'Etat ne nous a suivi à ce jour que sur un.

M. JARRET pensait que la DETR était acquise. Le Maire lui explique que non, même si les échos étaient optimistes.

M. REVEL estime qu'il faut avancer sur l'emprunt. Mme PICARD estime qu'il faut avancer sur les financements quitte à interpeller directement les élus de la Région, du Département, et le Préfet. Elle estime qu'il faut faire connaître le mécontentement de la commune et passer des appels pour le faire savoir. Elle rappelle que d'autres cantine ou projet similaire ont été financés les autres années et qu'il faudrait des informations claires de l'Etat sur la raison qui explique ce refus. Elle conclut qu'il faut être proactifs

M. REVEL, Mme MESTRALLET et M. JARRET estiment important d'avancer rapidement sur l'emprunt.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 1 (M. Daniel REVEL)*

*Pour : 16*

### **1.7 Chantiers jeunes**

L'adjointe aux affaires scolaires rappelle la présentation des chantiers jeunes qui avaient été faite en début de séance dernière par M. GROSJEAN, animateur de Val Guiers Ados. Elle rappelle également l'appel à projet « Respiration » lancé par le Département pour la 3<sup>e</sup> année. Le principe est d'inciter les collectivités, entre autres, durant la période estivale à faire appel à des chantiers jeunes, par un soutien financier qui consiste à prendre en charge une bonne partie des salaires des jeunes.

Pour les jeunes, l'intérêt de ces chantiers est de les confronter au monde du travail, mais aussi de percevoir une rémunération, de créer du lien social, de valoriser l'image du jeune, développer un savoir-faire, montrer son savoir-être, obtenir une reconnaissance, etc.

Elle explique que dans la commune, il est proposé de signer deux conventions de partenariat avec la Communauté de communes Val Guiers pour que Val Guiers Ado puisse répondre à l'appel à projet directement pour le compte de la commune, qui commande les travaux à faire, et prend en charge le matériel nécessaire. Il y a une convention par chantier, l'un étant principalement aux écoles de St Genix, l'autre étant à la Mairie déléguée de Grésin.

Comme une collectivité ne peut répondre à l'appel à projet qu'une fois par an, pour le chantier de Saint Genix, la commune prendra directement à charge les salaires et touchera la subvention accordée au titre de l'appel à projet.

Pour le chantier de Grésin, la Communauté de communes propose de candidater à l'appel à projet, et prendra à sa charge les salaires et touchera la subvention accordée au titre de l'appel à projet. La commune prendra à sa charge le reste à charge des salaires des jeunes qui ne sont pas couverts par le montant de la subvention accordée, par une refacturation réalisée par la CCVG.

Il convient donc de délibérer pour autoriser le Maire à signer les deux conventions relatives aux deux chantiers susmentionnés, ainsi que tout documents afférents et dire que les crédits afférents sont inscrits au budget.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Pour : UNANIMITE (17)

### **1.8 Convention radio-musée Galletti**

Le Maire délégué de Saint-Maurice explique que la commune est liée historiquement à l'Association Radio Musée Galletti qui gère le musée hébergé dans des locaux communaux et développe les animations entourant cet équipement. Cette convention est à renouveler et la Présidente de l'Association, Mme PERRIER-GUSTIN, a transmis un projet de nouvelle convention relative à la gestion du radio-musée, afin de régler les modalités de gestion du musée et de sa collection, et les rôles et engagements de chaque partie, dont la commune.

Le Radio-Musée Galletti présente l'histoire de la station de TSF construite par Roberto Clemens Galletti di Cadilhac, avant la première guerre mondiale, l'histoire de Galletti et de ses différents travaux. La collection qu'il propose contient d'anciens postes radiophoniques, de téléphones, d'affiches et de documents retrace 100 ans d'histoire des radiocommunications.

Cette structure fait partie du Réseau des Musées et Maisons Thématiques de Savoie ainsi que du Réseau Futé de l'Avant-Pays Savoyard. Elle est intégrée à la Route des Ondes, Route des musées de la radio, de l'électricité et du son, de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il rappelle en outre que l'acte fondateur du RADIO-MUSEE GALLETTI a été le don à la Commune de Saint-Maurice-de-Rotherens et à l'association Rencontres et Loisirs, des archives et des objets appartenant à Galletti par Madame Gladys MUZZARELLI, la nièce de Galletti, en 1973, suite aux travaux de recherches menées par RENCONTRES ET LOISIRS depuis 1969.

Cette donation a été soumise à conditions, telles que le rappelle le projet de convention :

*« Je rappelle le désir de ma mère qui est aussi le mien que tout le matériel ayant appartenu à l'ingénieur Roberto Clemens Galletti Di Cadilhac ne soit ni échangé, ni vendu, ni séparé et qu'il soit bien conservé et protégé contre le vol et les calamités naturelles et qu'il soit exposé au public. Je souhaite aussi être tenue au courant des décisions, des initiatives, des problèmes concernant la donation conformément à la liste ci-jointe. ».*

*Clara MUZZARELLI FORMENTINI-FERMO (Italie), fille de Gladys Muzzarelli, petite-nièce de Roberto Clemens Galletti di Cadilhac.*

La convention, valable 9 ans, prévoit notamment :

- La mise à disposition gratuite de l'association Radio-Musée Galletti du bâtiment de l'ancienne cure, une pièce et le couloir du rez-de-chaussée ainsi que le premier étage et les combles dans le grenier, afin que soit mis en valeur et transmis la mémoire de Galletti et la mémoire de la Commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens : son histoire et son patrimoine ;
- Lors d'accueil de groupes importants au Radio-Musée ainsi que lors de manifestations culturelles organisées par l'association dans le cadre de ses statuts, les salles polyvalentes et du lavoir à Saint-Maurice-de-Rotherens seront prêtées gratuitement par la commune suivant leurs disponibilités ;
- La commune délègue la gestion du Radio-Musée Galletti à l'association Radio-Musée Galletti, tant pour l'organisation des visites que pour le suivi financier, ainsi que les projets et les animations. L'association est en charge du suivi des collections et de leur valorisation. La gestion du personnel est assurée soit par des bénévoles, soit par du personnel rétribué par l'association Radio-Musée Galletti.
- Une commission formée de deux membres du Conseil Municipal de Saint-Genix-les-Villages (dont le Maire), deux des élus de Saint-Maurice-de-Rotherens (dont le Maire délégué), et de quatre membres de l'association Radio-Musée Galletti et du Comité Scientifique, assurera le suivi de la gestion morale et financière du Radio-Musée Galletti une fois par an ;
- La gestion du personnel placée sous la responsabilité de l'association Radio-Musée Galletti.

- L'association Radio-Musée Galletti perçoit l'intégralité des recettes d'exploitation du musée. Elle sera tenue de fournir chaque année le livre de comptes se reportant à l'activité du Musée. Elle devra réinvestir intégralement le bénéfice éventuel dégagé par les ventes des entrées et autres produits dans de l'investissement et du fonctionnement pour le Radio-Musée Galletti dans le cadre de l'objet de l'association ;
- La commune prend en charge l'entretien des locaux et la consommation d'eau et d'électricité, les télécommunications ainsi que les assurances des collections et du bâti.
- En cas de sinistre, la commune renonce à tout recours contre l'association.

Il convient donc de délibérer pour autoriser le Maire à signer la présente convention et ses conditions.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : UNANIMITE (17)*

### **1.9 Régularisation foncière Grésin**

Le Maire délégué de Grésin rappelle la demande formulée par le propriétaire des parcelles 127 A 243 et 127 A 244 à Grésin, chemin de Chapière, secteur du Cerisier, visant à régulariser l'emprise de la voirie, qui passe sur sa parcelle et n'a jamais fait l'objet d'une régularisation.

En effet, il s'agit d'une voie communale mais qui ne figure pas au cadastre est n'est donc pas dans patrimoine communal, ce qui ne peut perdurer. Il a été fait appel à un géomètre pour redélimiter cette voie, et délimiter les portions de parcelles à acquérir. Il a été proposé au propriétaire, dans ce contexte, une acquisition à l'euro symbolique, ce qu'il a accepté. La commune prend en contrepartie à sa charge les frais de notaire. Pour rappel, les crédits ont été inscrits au budget dans la décision modificative n°1.

En résumé :

Propriétaire	N° de parcelle	Surface chemin communal	Prix d'achat proposé
GOJON Pierre	243	640m2	1€
GOJON Pierre	244	512m2	

Il convient de délibérer pour :

- Autoriser cette acquisition dans les conditions susmentionnées ;
- Accepter que la commune prenne en charge les frais d'actes afférents ;
- Autoriser M. le Maire à signer tout document lié à cette transaction.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : UNANIMITE (17)*

### **1.10 Montant de la redevance panneau publicitaire – Société Book'Ain**

Le Maire explique qu'il y a de nombreuses années la Mairie a reçu en leg d'une personne privée le panneau publicitaire situé à l'entrée de la commune, le long de la RD916A.

En contrepartie de l'exploitation de ce panneau, la société Book'Ain adresse chaque année un chèque à la commune. En 2019, le montant de la redevance avait été fixé par délibération à 100€. Cependant, la délibération n'a pas prévu la réévaluation qu'il aurait fallu anticiper et le chèque reçu cette année est d'un montant de 110€, selon l'actualisation calculée directement par la société Book'Ain.

Il est donc proposé de fixer le montant du tarif d'exploitation du panneau publicitaire de la commune à 110€ pour l'année 2024 et de prévoir que la réévaluation sera de 5€ chaque année.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : UNANIMITE (17)*

## 2. POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION

### **2.2 Evolution du projet gendarmerie**

Le maire rappelle que St Genix dispose historiquement d'une brigade de Gendarmerie, aujourd'hui de 6 sous-officiers. L'organisation des services a conduit par le passé à la constitution d'une Communauté Opérationnelle de Brigades (COB) regroupant les Brigades de St Genix, Pont et les Echelles. Ce regroupement a réduit la réception du public aux seuls locaux de Pont de Beauvoisin et la Brigade de St Genix ne reçoit plus de public, sauf exceptionnellement sur rendez-vous.

Par ailleurs, les locaux de Pont comme de St Genix étant jugés inadaptés et anciens, donc non attractifs, la Gendarmerie a demandé d'étudier de nouvelles implantations et la communauté de communes a pris la compétence pour la construction de gendarmeries nouvelles. Un référentiel a été établi par la Gendarmerie pour les locaux à prévoir sur St Genix pour lesquels des terrains ont été proposés.

Début juin, la Gendarmerie avait rendez-vous à la CCGV pour une visite de terrain mais le rendez-vous a pris une tournure différente avec la nouvelle doctrine qu'ont présenté le responsable immobilier du Groupement et la responsable de la Compagnie.

Le responsable immobilier a rappelé qu'il était au service de l'opérationnel, or la responsable de la Compagnie, a évolué dans sa réflexion.

Indépendamment de la création nette d'une caserne de 10 à Novalaise qui ne prend pas sur les moyens existants, la structure actuelle de la COB (le regroupement de brigades) ne lui paraît pas assez efficace, notamment en termes de délai d'intervention et elle propose dans son nouveau schéma opérationnel de ne plus avoir de brigade limitée à 6 sous-officiers (comme St Genix) et de regrouper dans un casernement à 14 au même endroit les effectifs de St Genix et Pont. La localisation naturelle la plus centrale dans l'aire de la COB est évidemment le Pont, dont le terrain retenu est bien desservi pour intervenir.

Mais elle ne veut pas abandonner les autres sites et propose de développer sur St Genix plus de présence, comme des permanences, mais hors des murs de la Gendarmerie.

C'est très différent des discours passés où elle envisageait des regroupements différents, mais sans remise en cause des implantations des brigades. Elle revient aujourd'hui au schéma qu'avait avancé le précédent responsable de la COB et qui avait été abandonné pour ne pas réduire la répartition géographique des Gendarmeries existantes (orientation de la Direction Générale de la Gendarmerie).

Dans ces conditions, au niveau immobilier, la Gendarmerie s'oriente vers une seule nouvelle caserne, dont le référentiel doit être réécrit par rapport aux référentiels actuels.

Elle se dit prête à venir participer à une réunion d'échange avec les élus, une fois le schéma validé.

Le Maire explique qu'au-delà de la première réaction négative qu'il a exprimée quant aux perspectives de suppression de la Brigade de St Genix, qui offre déjà un service limité en n'accueillant plus de public, mais qui constitue une présence locale importante pour nous, il convient de débattre de la réaction de la commune.

Plutôt qu'un simple courrier du maire, il est proposé une démarche du Conseil municipal sous forme d'un vœu voté par l'Assemblée pour :

- S'opposer au projet de suppression de la présence de la gendarmerie sur la commune de Saint Genix les Villages,
- Demander en conséquence le maintien d'une caserne de gendarmerie sur le territoire de la Commune,
- Demander au maire de le transmettre aux autorités étatiques,
- Inviter la Communauté de communes Val Guiers à se joindre à cette démarche.

Mme COUDURIER demande, en termes de maillage, où sont les casernes s'il n'y a plus d'implantation à Saint Genix.

Le Maire explique qu'au-delà des casernes existantes (Yenne, Pont de Beauvoisin) et côté Isère Morestel et les Avenières, il y a une nouvelle caserne qui fait partie du plan gouvernemental qui tombe à Novalaise, ce qui permettra du redéploiement d'effectifs sur ce secteur, est notamment sur le lac d'Aiguebelette sur le reste du territoire puisqu'il y aura une création, mais il n'y aura pas d'augmentation d'effectif des casernes existantes. Il ajoute que de façon opérationnelle le territoire sera la même.

M. JARRET dit que cela va tout de même libérer les effectifs car le territoire sera couvert par plus de brigades.

Mme MESTRALLET demande si cela a été discuté en bureau communautaire. Mme PICARD répond que non. Mme MESTRALLET estime que s'agissant d'une compétence communautaire il faudrait que la Communauté de communes intervienne également.

Le Maire propose de prendre les devants au sein de la commune pour inciter la communauté de communes à se prononcer.

Mme PICARD demande à ce que le nouveau chef de la brigade de Saint Genix soit présenté au Conseil municipal.

Après avoir été mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité.

### **2.3 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du Conseil municipal :**

- Décision modificative de la demande de subventions pour le projet de rénovation énergétique de la Mairie le 31 mai 2024, pour des montants de 48 312,17€ au FAEDER et 12 078,04€ au Contrat départemental sur une enveloppe prévisionnelle du projet de 75 487,76€.

- Décision d'attribution des lots du marché de la cantine école maternelle (formalisme faisant suite à la CAO) le 29 mai 2024.
- Demande de subvention pour la vidéoprotection – Région « installer un système de sécurisation sur les espaces publics » pour un montant de 13 919.50€ (50% du coût du projet) le 26 juin 2024.
- Décision modificative de la demande de subvention pour le projet de valorisation patrimoniale du Château de Mauchamps, le montant de la dépense subventionnable pour la région ayant légèrement évolué, en passant à 33.096€.

## **2.4 Compte rendu des commissions communales**

### 2.4.1 Affaires scolaires (Marie-France PICARD)

Une commission s'est réunie le 6 juin. Un courrier avait été fait au CIAS pour contester un point de la facturation puisque le transport des repas avait été facturé et ajouté sur la facture de la commune selon le même montant que pour les communes voisines alors que la cuisine centrale est à quelques centaines de mètres de la maternelle. N'ayant pas eu de retour du CIAS, la commune a décidé de mettre en place le transport par les soins d'un agent communal.

Elle explique en outre qu'il existe toujours un sujet en discussion avec le CIAS sur le conventionnement avec la Mairie pour le remboursement d'une quote-part de l'emprunt contracté pour l'EHPAD lorsqu'il relevait du CCAS communal. Une réunion est prévue prochainement avec le Maire pour travailler sur le fond d'une convention à établir pour régler les modalités de remboursement et d'occupation des locaux par la commune pour la cantine des élémentaires.

La fête du Sport et de la Musique venant clore le cycle de labellisation Terre de Jeux à eu lieu le 21 juin, avec une météo clémente. Les retours sont plutôt positifs sur ce point et les habitants se sont déplacés, mais cela a été une manifestation lourde à organiser.

Le pique-nique des enfants s'est tenu dernièrement au niveau de l'esplanade du Guiers, cela s'est bien passé mais des petits ajustements organisationnels peuvent être apportés pour l'année prochaine.

Comme l'année dernière des calculatrices et places de cinéma ont été remises au CM2 à l'occasion de leur départ vers le collège.

Désormais, il reste à organiser les déplacements aux épreuves olympiques prévus pour certains élèves de la commune et jeune du CMJ notamment.

### 2.4.2 Travaux et Prévention des Risques (Jean-Pierre DREVET)

Les travaux à la maternelle avancent, avec un lancement des gros travaux en début de semaine et malgré d'importants retards et difficultés avec ENEDIS.

Les travaux aux écoles sont en cours également.

Mme PICARD précise qu'il y a eu une fuite de gaz à l'école maternelle, qui a été identifiée mais à nécessité l'évacuation de l'école. Il s'agissait d'une fuite sur l'un des tuyaux de la chaudière, il n'y avait aucun lien avec le chantier en cours. Par contre, l'odeur a mis du temps à s'évacuer ce qui a fait craindre une nouvelle fuite le lendemain dans un premier temps, écartée ensuite.

#### 2.4.3 Vie associative et Culture (Jean-Marie KREBS)

En l'absence de l'adjoint, le Maire remercie notamment M. KREBS pour l'organisation du passage du Tour de France dans la commune et souligne l'investissement de nombreux acteurs dont les commerçants et les services techniques communaux.

#### 2.4.4 Affaires Sociales (Françoise COUDURIER)

En l'absence de l'adjointe, le Maire explique que la commune a été démarchée pour une mutuelle communale « Entre Nous » et que le sujet a été discuté à la commission affaires sociales mais sans décision d'y recourir.

#### 2.4.5 Environnement, développement durable (Bertrand PUGNOT)

L'adjoint à l'environnement et au développement durable explique qu'en août 2022 le prix du MWh était monté à 500€. A partir de là les fonctionnements d'achats conventionnels avec des contrats sur 4 à 5 ans étaient plus difficiles. La volatilité des prix a conduit à s'engager sur de nouveaux modes d'achat dits « au clic » sur des périodes plus courtes, d'un an. Actuellement le coût du MWh ne fait que baisser, et laisse supposer que des méthodes d'achats plus classiques, avec une projection sur 3 voire 4 ou 5 ans devraient redevenir possible prochainement.

Il explique qu'actuellement le fournisseur d'électricité de la commune, via le marché actuel du groupement de commande, est TotalEnergie. Le prochain fournisseur dans le cadre du marché suivant, qui a été retenu, sera OctopusEnergy via le groupement d'achat avec le SDES, sur un marché de 2 ans. Les coûts redeviennent plus traditionnels et laisse espérer un horizon plus clair en matière de coût de l'électricité.

#### 2.4.6 Petite Ville de Demain (Nadège MESTRALLET)

Une commission est prévue le 18/07 à 20h. Un point sera fait sur le projet de l'AAP Leader, sur la rénovation énergétique de la Mairie, sur le plan façade et l'aide à l'installation commerce et l'OPAH. Un tri a été fait sur les fichiers fonciers dans le cadre de la vacance immobilière. Des flyers ont été diffusés pour le plan façade dans la commune.

L'adjointe PVD rappelle que le marché relancé fonctionne bien, de plus en plus de marchands sollicitent la commune pour y prendre part, et un boucher pourrait arriver d'ici la fin de l'été. La semaine prochaine un marchand de fruits et légumes sera installée. Elle rappelle son souhait de voir un agent municipal mobilisé pour la mise en place des barrières et de la logistique du marché chaque semaine.

Mme MARECHAL se demande si le fait que cela marche mieux c'est le fait d'avoir déplacé l'horaire, ou le fait que le lieu ait changé.

Mme MESTRALLET explique que le monde attire le monde et que la zone de chalandise est plus intéressante, il y a aussi des habitudes qui se mettent en place. L'implantation sur la place de l'Eglise est bénéfique aussi pour les commerçants.

### **2.5 Compte rendu des réunions intercommunales**

Renvoi aux comptes-rendus reçus par tous les élus.

L'adjoint à l'environnement et développement durable, qui représente la commune au SIAEP, a sollicité une rencontre avec son Président pour améliorer les échanges et la communication avec la Mairie, notamment en cas de coupure d'eau etc.

## **2.6 Dossiers des Communes déléguées**

### **2.6.1 Commune déléguée de Saint Maurice de Rotherens**

Pas d'actualité particulière.

### **2.6.2 Commune déléguée de Grésin**

Pour Grésin en fête le Maire délégué explique que malgré une météo peu clémente, tout s'est bien passé, avec beaucoup de participants et du succès pour l'opération. Il explique que le comité des fêtes se mobilise de plus en plus et qu'ils sont très actifs avec de belles animations et une belle dynamique en marche.

Le permis de construire du projet OPAC derrière la ludothèque a été déposé. Il rappelle que l'OPAC en fond propre va mettre 90.000€ par logement ce qui est assez important par rapport aux moyennes habituelles. La construction permettra d'accueillir entre 27 et plus d'une 30aines d'habitants, ainsi que des enfants, et les loyers sont plafonnés à 5€ le m<sup>2</sup> en Savoie.

Mme PICARD demande à ce qu'un intermédiaire soit fait avec la Communauté de communes pour la crèche qui est à côté et les travaux risquent de poser des difficultés sur la sieste des enfants. Elle souhaite que les agents de la crèche soient au moins informés pour pouvoir s'y préparer.

Sur le RPI du Mont Tournier il explique avoir réuni des devis, fait venir des plans des professionnels. Il explique que le RPI a aujourd'hui à sa disposition un dossier complet. M. FRIOT fait remarquer que les élus de Saint Genix siégeant au SIVU n'ont pas été informés et le déplore. Il demande communication des éléments dont il est fait mention. M. PUGNOT confirme qu'il n'a communiqué les éléments qu'au Président mais rappelle qu'au début de la démarche il a communiqué sur le sujet. M. FRIOT explique que les élus de St Genix doivent parler d'une même voix, ce qu'appuie le maire.

Mme PICARD fait remonter les difficultés avec le chauffage sur la crèche à Grésin et la nécessité au-delà du devis à signer rapidement pour l'abaissement du chauffage qui conduit à des chaleurs excessives dans les locaux. Elle s'interroge sur l'intérêt de changer d'entreprise pour la maintenance, ce que le Maire délégué approuve étant donnés les nombreux problèmes.

## **2.7 Questions diverses**

Calendrier à venir :

- Distribution des flyers pour le nouveau sens de circulation ;
- Festivités des 13 et 14 juillet : le Maire passe un appel aux volontaires pour préparer les lampions pour la retraite aux flambeaux. Plusieurs élus se portent volontaires.  
Pour le 14/07, cette année il y a de nouveau un passage en revue des effectifs des pompiers à 10h30. S'il fait beau, Synfonia se joindra pour un défilé vers 11h10 jusqu'au Monument aux Morts avec la cérémonie vers 11h30 et un pot offert de type vin d'honneur pour lequel il faut aussi des volontaires.
- Les 20 et 21 Juillet, il y a la Fête du Mont Tournier à Saint Maurice avec un vin d'honneur le dimanche à 11h30.
- Le 25 juillet il y a un marché de pays nocturne organisé par l'Office du Tourisme Place des Tilleuls.
- Le 7 septembre aura lieu le forum des associations, cette année hébergé à Saint Genix.



M. JARRET propose de songer à refaire de la cohésion dans l'équipe municipale, avec une vision. Le Maire l'encourage à faire une proposition de date pendant l'été par exemple, avec pour objectif de réunir le plus de nombre d'élus possible.

\*\*\*

Le prochain Conseil municipal est prévu le 12 septembre 2024.

La séance est levée à 23h25.

Le Maire,  
Jean-Claude PARAVY  
*Signé*

Le Secrétaire de séance,  
Daniel REVEL  
*Signé*